

*Eoliennes en Mer Dieppe-Le Tréport*

## **Compte-rendu de la réunion de préfiguration du Groupement d'Intérêt Scientifique « Eolien en Mer »**

**3<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail de préfiguration**

**Rouen, le 19 septembre 2019**

Ordre du jour :

1. Rappel du contexte et éléments d'actualité
2. Modalités de fonctionnement du GIS
3. Échanges au sujet du projet de convention GIS
4. Souhais de participation au GIS

## Participants

Nom	Prénom	Fonction	Organisme
Beaufils	Alain	Responsable centre d'hébergement	CHENE
Becquet	Olivier	Président de la commission environnement	CRPMEM Normandie
Benoish	Maurice	Médiateur Pêche	
Brard	Pierre	Instructeur police de l'eau	DDTM 76
Ceccato	Pierre	Responsable du projet de raccordement	RTE
Debard	Caroline	Responsable des permis	EMDT
Delahaye	Marc	Directeur	CRPMEM Normandie
Dereux	Thierry	Président	FNE Hauts-de-France
Escafre	Mathieu	Directeur adjoint Délégué à la mer et au littoral Seine-Maritime et Eure	DDTM 76
Feray	Didier	Président	CHENE
Fasquel	Frédéric	Directeur	PNM EPMO
Fromentin	Etienne	Secrétaire général	UNICEM
Gavalda	Matthieu	Chargé des relations avec les usagers	EMDT
Grandsire	Thibaud	Chargé de communication	EMDT
Guyet-Grenet	Valérie	Directrice	CSLN
Harribey	Maud	Responsable des relations locales	EMDT
Horn	Michel	Président	GRAPE Normandie
Hugentobler	Eric	Directeur	Picardie Nature
Jamet	Stéphane	Chercheur	UMR LOG
Lafite	Robert	Directeur	UMR M2C
Lanshere	Julien	Responsable agence Manche - Mer du Nord	Créocéan
Leblanc	Nicolas	Chargé de mission environnement	CRPMEM Normandie
Leboulenger	François	Trésorier adjoint	GMN
Lebourg	Serge	Président	Estran Cité de la Mer
Martinez	Ludivine	Responsable	Cohabys
Michel	Sylvain	Chargé de mission usages industriels et aménagements	AFB
Montassine	Gérard	Représentant	CRPMEM Hauts-de-France
Muller	Sonia	Responsable juridique	CRPMEM Normandie
Niquil	Nathalie	Professeure	UMR BOREA
Petit	Eric	Directeur	UMR ESE
Pettex	Emeline	Chercheuse	Cohabys
Pezennec	Didier	Juriste	EMDT
Praca	Emilie	Coordinatrice GIS	EMDT
Ruellet	Thierry	Chargé de recherche	GEMEL
Schmitt	François	Directeur	UMR LOG
Sivigny	Denis	Responsable de l'unité Accompagnement des Plans et Projets et Procédures Associées	DREAL Normandie
Spitz	Jérôme	Co-directeur	UMR Pelagis
Vente	Frédéric	Chargé de mission mer et littoral	DREAL
Vigné	Pierre	Responsable de pôle	CEREMA

La réunion est animée par **Jean-Stéphane Devisse** du cabinet **EQUALOGY**.

# 1. Rappel du contexte et éléments d'actualité

## 1.1. Rappel des principales caractéristiques du parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport et de son contexte

Après avoir remercié les participants pour leur présence, **Maud Harribey, responsable des relations locales pour Eoliennes en Mer Dieppe – Le Tréport (EMDT)**, introduit la réunion en rappelant que le projet éolien est porté par le consortium EMDT composé d'ENGIE, EDP Renewables, Sumitomo Corporation et le Groupe Caisse des Dépôts.

Il consiste en l'implantation de 62 aérogénérateurs de 8 MW de puissance unitaire à une distance minimale de 15,5 km à la côte, soit 496 MW de puissance installée correspondant à la consommation de 850 000 personnes.

Attribué au terme d'une procédure d'appel d'offre, le parc éolien bénéficie désormais des autorisations administratives nécessaires à sa construction, délivrées par arrêtés préfectoraux du 26 février 2019.

Le calendrier du projet proposé par le maître d'ouvrage prévoit un début des travaux en 2022, pour une mise en exploitation l'année suivante. La concession attribuée par l'Etat est de 25 ans.

## 1.2. À propos du GIS « Éolien en Mer »

**Émilie Praca, coordinatrice du GIS**, rappelle que la proposition de créer un Groupement d'intérêt scientifique (GIS) autour de ce projet a été abordée pour la première fois en 2015, au cours du débat public organisée par la Commission Nationale du Débat Public.

Elle s'est ensuite traduite par un engagement d'EMDT, stipulée dans sa décision du 22/12/2015 de la manière suivante : « *Anticiper la mise en place d'un GIS qui accompagnera la mise en œuvre des mesures Eviter-Réduire-Compenser et des campagnes de suivi* ».

Deux réunions de préfiguration ont été organisées les 27 avril et 3 juillet 2017 avec les représentants des milieux scientifiques, associatifs et professionnels régionaux, pour explorer les contours de ce GIS et ses modalités de fonctionnement.

Les arrêtés préfectoraux du 26 février 2019, enfin, inscrivent l'obligation de la création de ce GIS « Eolien en Mer ». Celui-ci sera doté d'un budget de 8 millions d'euros.

Sur le plan opérationnel, sa coordinatrice, Émilie Praca, en fonction depuis février 2019, a multiplié les rencontres avec les préfigureurs initiaux et les participants à la réunion du 19 septembre qui devrait être la dernière sous ce format, avant création formelle du GIS.

# 2. Modalités du fonctionnement du GIS

## 2.1. Objet du GIS

**Emilie Praca** présente l'objet du GIS tel qu'il ressort des autorisations administratives et des rencontres qu'elle a eu avec les préfigureurs :

1. Le GIS accompagne les suivis d'efficacité des mesures ERC en tant qu'instance extérieure et indépendante. Pour ce faire, il relit et donne son avis sur les protocoles des suivis d'efficacité, les rendus intermédiaires et finaux préparés par l'équipe *Compliance (Conformité)*.
2. Le GIS réalise des études R&D et fondamentales sur des sujets environnementaux et socio-économiques sur le milieu marin. Trois études sont déjà identifiées et doivent être réalisées obligatoirement (suivi des populations de goélands, étude génétique des chauves-souris et impact global écosystémique).
3. Le GIS valorise les résultats sous forme de vulgarisation (Bureau Local d'Information sur l'Eolien en Mer + autres canaux ?), de publications scientifiques, de présentation à des conférences (il pourrait organiser une conférence).

Réagissant sur le premier point, **Sylvain Michel, chargé de mission usages industriels et aménagements à l'Agence Française de la Biodiversité**, fait part de ses interrogations : de quels genres de suivi parle-t-on, et quelle interaction le GIS aura-t-il avec les comités préfectoraux ? Au final, les avis qu'il rendra auront-ils une valeur décisionnelle ou seront-ils consultatifs ?

**Éric Hugentobler, directeur de Picardie-Nature**, demande des précisions sur le caractère obligatoire des études précitées.

**Emilie Praca** répond que, sur ce dernier point, le GIS a obligation de réaliser ces études. Les suivis des mesures ERC ne seront donc pas portés par le GIS qui, cependant, sera sollicité pour donner son avis. Un tel avis sera consultatif, et le GIS n'aura à priori pas d'interaction avec les comités préfectoraux. Il n'en demeure pas moins que les avis qu'il rendra seront transmis à la préfecture, laquelle pourra en tenir compte si elle le juge opportun.

**Pierre Brard (DDTM-76)** fait part de ses réflexions sur les interactions entre le GIS et ces comités. Les scientifiques intervenant sur les sujets liés au suivi du projet éolien et son environnement marin ne sont pas si nombreux ; certains pourront être sollicités à la fois dans le GIS et les comités préfectoraux. Il faudra veiller à éviter toute forme de conflits d'intérêts.

**Caroline Debard (EMDT)** estime qu'il sera nécessaire de trouver une articulation entre le GIS et les comités préfectoraux, de manière à écarter toute ambiguïté.

## **2.2. Organisation interne du GIS**

**Emilie Praca** rappelle le principe d'organisation du GIS tel que déjà débattu avec les préfigureurs. On s'oriente vers un triptyque composé d'un conseil scientifique, d'un comité de pilotage et d'une coordinatrice. Pour résumer, le premier déciderait des orientations scientifiques et serait le garant de la qualité des travaux ; le second aurait en charge les décisions opérationnelles du GIS et de l'engagement des moyens ; la troisième serait la cheville ouvrière du dispositif, y compris dans l'optique d'une valorisation des travaux conduits par ou sous l'égide du GIS (se reporter au diaporama de séance pour connaître le détail de leurs attributions respectives).

Les membres du conseil scientifique seraient à rechercher en priorité parmi les UMR du tour de table et autres instituts de recherche scientifique, tandis que le comité de pilotage serait composé d'un.e représentant.e de tous les Partenaires du GIS.

Enfin, le conseil scientifique et le comité de pilotage seraient dotés d'une double présidence (président-e et vice-président-e) de manière à soulager leurs emplois du temps respectifs, que l'on devine chargés.

En réponse à **Michel Horn, président du GRAPE**, qui se demande si la liste des membres du Comité de pilotage est d'ores et déjà arrêtée, **Emilie Praca** répond qu'au contraire cette liste est ouverte, avec pour limite celle de la bonne gouvernance du comité, qu'un trop grand nombre de membres pourrait compromettre. Demande est donc faite aux présents de faire remonter à EMDT leurs propositions.

**Robert Laffitte, directeur de l'UMR M2C**, appelle l'attention des participants sur ce qu'il nomme la « bancarisation des données ». Il juge en effet très important que l'ensemble des données, y compris les données-source en possession d'EMDT soit mises à disposition de la communauté scientifique. Il demande que ce point soit inscrit dans l'acte de création du GIS.

**Caroline Debard** rappelle que les données des études conduites sous maîtrise d'ouvrage EMDT, y compris les données brutes, sont d'ores et déjà accessibles. Le GIS sera parfaitement dans son rôle s'il souhaite faciliter cette mise à disposition et, bien entendu, la diffusion des données des études dont il aura lui-même supervisé la réalisation.

### 2.3. Interactions externes

**Emilie Praca** décrit le principe de ces interactions avec les autres parties prenantes :

D'une part, le GIS échangera sur les données, les résultats et les moyens à mutualiser pour la réalisation d'études menées en commun avec d'autres partenaires. D'autre part, il sera en relation avec EMDT, qui lui soumettra pour avis les protocoles et rapports des suivis d'efficacité au titre des mesures ERC. Elle précise que c'est EMDT qui sera directement en relation avec les comités préfectoraux.

**Frédéric Fasquel, directeur du Parc National Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale**, souligne qu'à son avis, il faut d'autant plus clarifier la nature des liens entre les membres du GIS et des comités préfectoraux qu'ils auront probablement intérêt à échanger sur le plan scientifique.

**Mathieu Escafre (DDTM-76)** estime qu'il faut faire la part des choses entre la recherche scientifique et la décision réglementaire, qui se base aussi sur les travaux des scientifiques. Il rappelle qu'il en sera de même pour le parc éolien marin Dieppe-Le Tréport comme tous les autres parcs marins : un comité scientifique et indépendant du maître d'ouvrage rend un avis scientifique dont prennent connaissance le comité de suivi et le préfet dans le cadre de sa prise de décision. La particularité des travaux du GIS est d'aller plus loin que la simple conformité réglementaire, et ils permettront même d'enrichir de futurs protocoles. L'enjeu est alors d'avoir les bonnes personnes au bon endroit entre les comités préfectoraux et le GIS. Ceci dit, il n'ignore pas que le monde scientifique marin n'est pas extensible, et que les chercheurs n'ont pas beaucoup de temps à consacrer à la comitologie. Il rejoint en cela les commentaires exprimés par d'autres participants selon lesquels il faut prévoir de conduire une réflexion assez fine entre EMDT et les services de l'Etat pour clarifier ces questions d'articulation et de représentation.

**Olivier Becquet, représentant le Comité Régional des Pêches de Normandie**, s'interroge quant à lui : peut-être ce GIS est-il intéressant, mais n'arrive-t-il pas un peu tard ? Si les travaux du GIS mettent en évidence des problèmes importants, en tiendra-t-on compte ?

**Mathieu Escafre (DDTM-76)** rappelle la différence entre les travaux scientifiques nécessaires dans le cadre du suivi des autorisations, et les travaux exploratoires que pourra mener le GIS. L'objet général du GIS est de contribuer à améliorer la connaissance scientifique. Si ses travaux permettent d'éclairer de nouveaux enjeux, le comité scientifique préfectoral s'en emparera, puis le comité de suivi également mis en place par le préfet, lequel prendra une décision équilibrée. Dans une telle perspective, la décision du préfet sera bel et bien éclairée par les travaux du GIS via les comités préfectoraux.

**Nathalie Niquil (UMR BOREA)** considère que les travaux du GIS devront aller au-delà du seul projet éolien Dieppe-Le Tréport. Au minimum, il faudrait avoir une vision écosystémique et intersites dans la mesure où plusieurs projets éoliens marins pourront voir le jour sur la même façade maritime. On ne peut tout de même pas multiplier les instances de type GIS, d'un projet à l'autre, avec les mêmes scientifiques. Peut-être même faut-il envisager une convergence avec le GIS *Effets cumulés*.

Pour **Sylvain Michel (AFB)**, il sera difficile de demander aux mêmes scientifiques de siéger dans plusieurs GIS et comités scientifiques préfectoraux, au fur et à mesure du développement des projets éoliens. Il faudrait envisager une simplification de ces instances en réduisant leur nombre, peut-être en les regroupant par façade maritime. Par ailleurs, il rappelle qu'un autre projet éolien, celui au large des îles d'Yeu et Noirmoutier, est pour ainsi dire « jumeau » de celui d'EMDT dans la mesure où il est développé par le même maître d'ouvrage. Comment se déroule la coordination des travaux scientifiques entre ces deux projets ? D'autre part, que se passera-t-il si le GIS Éolien en mer émet des recommandations contraires aux protocoles actuels, en vigueur sur le projet Dieppe-Le Tréport ?

**Émilie Praca** répond que l'équipe d'EMDT est en relation étroite avec celle du projet îles d'Yeu et Noirmoutier, qui a également un GIS en gestation. Selon elle, les scientifiques sollicités ne seront peut-être pas les mêmes que pour le GIS Éolien en Mer/Dieppe-Le Tréport.

Pour **Robert Laffitte (UMR M2C)**, une dimension intersites intéressera certainement les scientifiques, car ils n'ont pas une approche locale.

**Mathieu Escafre (DDTM-76)** indique que l'Etat a bien conscience de l'incompréhension que pourrait générer cette situation. Quelle pourrait être la bonne réponse ? Un comité scientifique ainsi qu'un GIS intersites par façade ? En y impliquant les autres projets éoliens ainsi que les projets hydroliens ? La difficulté c'est qu'à ce stade, on ne voit guère auprès de quelle instance on pourrait l'adosser. En tout état de cause, on peut faire remonter cette question d'une simplification de la comitologie. Au sujet de l'évaluation des mesures de suivi : l'Etat n'exclue pas de faire évoluer ces mesures si cela apparaissait nécessaire et si, bien entendu, le comité scientifique mis en place pour le projet éolien Dieppe-Le Tréport le recommandait. C'est d'ailleurs toute la raison d'être de ce comité.

Concernant le GIS Effets cumulés, **Étienne Fromentin, secrétaire général de l'UNICEM-Normandie**, informe l'assemblée que ce GIS se met progressivement en place. La plupart des parties prenantes concernées ont confirmé de leur accord de principe pour y participer et le tour de table financier est réalisé. Il regrette cependant la faible implication de la filière énergétique, tout en remerciant EMDT de l'avoir convié à la présente réunion.

**Robert Laffitte (UMR M2C)** appuie les propos précédents. Le milieu scientifique aura du mal à répondre à toutes les sollicitations, et il n'imagine pas comment ses collègues pourront se répartir dans différentes instances et autres comités alors qu'ils sont déjà sur-sollicités. Il indique qu'il est déjà intervenu auprès des services de l'Etat dans ce sens, et réitère sa demande que la filière des énergies marines soit davantage impliquée au sein du Comité de pilotage, et pas seulement le porteur du projet Dieppe-Le Tréport.

**Mathieu Escafre (DDTM-76)** fait alors un bref rappel de la procédure ayant conduit à la mise en place du GIS *Eolien en Mer* : elle répond à une décision préfectorale, inscrite dans un arrêté publié au JO, qui suit en cela l'avis conforme de l'AFB. Ne pas appliquer cette décision ouvrirait un risque contentieux. Si, demain, les parties prenantes conviennent de synergies possibles entre le GIS *Eolien en Mer* et le GIS *Effets cumulés*, ce n'est certainement pas l'Etat qui s'y opposera, et il sera tout à fait disposé à y concourir. Cela ne doit pas toutefois entraver la création du GIS *Éolien en Mer* car, sinon, cela fragiliserait l'ensemble du projet.

Pour **Frédéric Fasquel (PNM EPMO)**, il faut bien entendre les alertes du monde scientifique sur ce risque de sur-sollicitation, mais également sur la confusion qui pourrait découler d'une participation des mêmes scientifiques à plusieurs comités. Il souhaite que cette situation soit clarifiée au plus vite, de manière à ce que l'on sache qui siège dans quelle instance.

**François Schmitt, directeur de l'UMR LOG**, demande alors si EMDT a pris contact avec d'autres porteurs de projets éoliens en Manche-orientale et notamment celui de Dunkerque, la proximité géographique avec le site de Dieppe-Le Tréport rendant nécessaire, à ses yeux, un travail en commun sur une partie au moins des enjeux à caractère scientifique.

**L'équipe d'EMDT** répond qu'à ce jour cela reste à faire. Les relations avec d'autres développeurs ne sont pas allées au-delà de simples prises de contact, quand cela s'est révélé possible.

**Sylvain Michel (AFB)** préconise d'organiser la réflexion à l'échelle des façades maritimes et peut-être même au plan national, puisque les difficultés identifiées en Manche orientale sont susceptibles de se reproduire ailleurs. Il préconise d'impliquer France Énergies Marines et le Syndicat des Énergies Renouvelables.

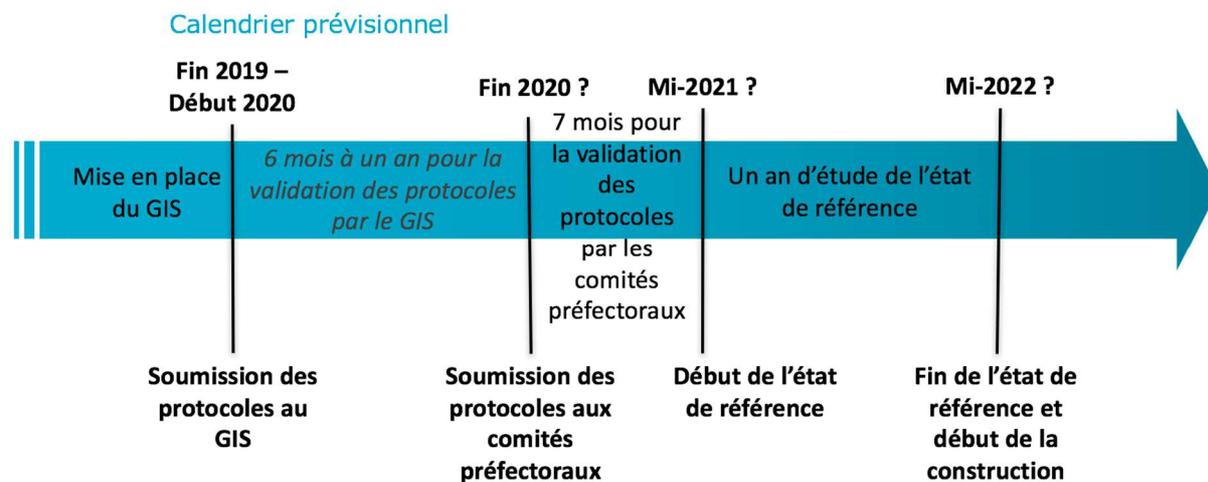
**Thierry Dereux, président de la fédération régionale France-Nature-Environnement des Hauts-de-France**, informe les participants qu'il se rallie à cette idée, car l'organisation qu'il représente fédère des associations qui interviennent sur chaque projet éolien marin tels que ceux de Dunkerque ou de Courseulles.

**Jean-Stéphane Devisse, du cabinet EQUALOGY** en charge de l'animation de la réunion, conclue alors cette partie par les points suivants :

- Les participants qui se sont exprimés insistent sur la nécessité de clarifier l'articulation entre les différents comités,
- Ils expriment le souhait que l'implication des scientifiques soit bien définie entre les différentes instances (GIS et comité scientifique préfectoral),
- Ils conviennent de l'utilité d'une réflexion conduite à l'échelle appropriée (par façade maritime, nationale...) pour rationaliser la comitologie entre les sites éoliens marins, en impliquant l'ensemble de la filière énergie marine à travers le SER notamment
- En attendant, le respect de la réglementation s'impose rendant obligatoire la création du GIS *Éolien en Mer*.

## 2.4. Calendrier prévisionnel

Emilie Praca présente le calendrier prévisionnel de mise en place du GIS Éolien en mer :



Elle apporte les éléments suivants :

- L'objectif est que la convention GIS soit signée début 2020 par tous les Partenaires,
- Le délai de 6 mois à 1 an pour la validation des protocoles est indicatif ; il est donc susceptible d'évoluer, de même que le sont les différents « jalons » placés dans la frise chronologique ci-dessus.

## 3. Echanges autour du projet de convention GIS

Ces échanges se sont fait sur la base d'un projet de convention GIS adressé en amont de la rencontre à chaque préfigurateur par EMDT.

### 3.1. Sollicitation du CNRS en tant que partenaire

**Robert Lafite (UMR M2C)** qui a pour cotutelle le CNRS, informe les participants que le CNRS est plutôt dans un processus de désengagement des GIS, ses instances considérant qu'il est présent dans trop de groupements. Il préconise de solliciter directement les instituts sans passer par le niveau national ni même les services régionaux du CNRS, d'autant que le GIS *Éolien en Mer* concerne deux régions administratives. Ils rappellent que le CNRS est susceptible d'y trouver un intérêt si le GIS défend une vision large, écosystémique et pas seulement locale.

**François Schmitt (UMR LOG)** confirme la préconisation de passer par les instituts et que le CNRS pourrait quand même avoir un retour positif lié à la non-nécessité d'un engagement financier de sa part.

### 3.2. Dénomination du GIS

**Émilie Praca** soumet aux présents deux dénominations :

- *Éolien en Mer*, que certains participants trouvent un peu restrictif au vu des échanges précédents,
- *Éolien et Environnement en Manche Orientale*, qui paraît plus en phase avec l'ambition soulignée par une majorité de préfigureurs.

**Sonia Muller, du CRPMEM Normandie**, fait part de ses interrogations. Si le GIS *Éolien en Mer* s'inscrit dans cette approche, existera-t-il, à terme, deux GIS « effets cumulés » sur la façade maritime ?

**Étienne Fromentin (UNICEM-Normandie)**, dont l'organisation est à l'initiative de la création du GIS *Effets cumulés*, estime qu'il s'agira plutôt d'organiser intelligemment la cohabitation de deux GIS différents, dont les périmètres de recherche seront également différents.

Dans tous les cas, note **Sylvain Michel (AFB)**, il faudra impliquer sans attendre les autres porteurs de projets éoliens (entre autres énergies marines) en développement. France Énergies Marines et le SER doivent donc être sollicités.

### 3.3. Domiciliation du GIS

La proposition de domicilier le GIS à Dieppe, ESTRAN-Cité de la Mer est approuvée.

### 3.4. Niveau de précisions sur les domaines de recherches dans la convention GIS

A la question « *Quel niveau de précision faut-il faire figurer dans la convention : des domaines de recherche spécifiques et détaillés ou bien non-spécifiques pour favoriser l'interdisciplinarité ?* »,

**Nathalie Niquil (UMR BOREA)** estime qu'il serait utile d'ouvrir une liste de possibilités (domaines de recherches spécifiques) tout en ajoutant une ligne affichant une dimension d'interdisciplinarité, par exemple « tous sujets transversaux à ces domaines ». Les participants approuvent cette proposition.

**Michel Horn, président du Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Normandie**, soulève que la société civile peut être force de proposition.

**Sylvain Michel (AFB)** propose que le GIS ne s'interdise pas d'expérimenter des mesures innovantes, notamment dans la séquence Réduire-Compenser autour du (ou des) projet(s) éolien(s) entrant dans son périmètre.

### 3.5. Place des services de l'État

**Émilie Praca** explique qu'habituellement les services de l'Etat interviennent en tant qu'observateurs avec voix consultatives au sein d'un GIS et ne sont pas Partenaires à part entière. Elle demande aux représentants des services de l'Etat présents si cela leur convient.

Pour **Mathieu Escafre (DDTM 76)**, les services de l'État n'ont pas forcément vocation à devenir membres du GIS. Pour lui, la question de siéger au comité scientifique ne se pose pas, les services de l'État ne constituant pas une instance scientifique. En revanche, ils peuvent avoir rang d'observateurs, invités dans ce sens au comité de pilotage du GIS.

### 3.6. Taille du comité scientifique et qualité des membres

Face à la proposition d'EMDT de prévoir un Comité scientifique de 12 membres (car 6 UMR seraient potentiellement des Partenaires du GIS ajoutés de 5 ou 6 scientifiques étranger-ère-s), **Robert Lafitte (UMR M2C)** considère qu'il sera difficile d'inviter des scientifiques étrangers à siéger en tant que membres permanents. Selon lui, il sera plus facile de les solliciter à l'occasion de colloques et autres événements ponctuels.

**Frédéric Fasquel (PNM EPMO)** et **Valérie Guyet-Grenet, directrice de la Cellule de Suivi du Littoral Normand (CSLN)**, estiment que cette proposition initiale à l'inconvénient d'exclure certains scientifiques, à l'instar de ceux qui siègent à l'AFB ou bien dans les ONG, ces dernières étant souvent impliquées dans les sciences participatives. Ils préconisent une plus grande souplesse, de manière à ce que le GIS soit en mesure d'accueillir des scientifiques en provenance d'horizons divers, y compris de bureaux d'études.

Compte tenu des différents avis exprimés par les préfigureurs, il est décidé que d'autres organismes scientifiques que les UMR pourront participer au Conseil Scientifique du GIS.

### 3.7. Durée de la convention

La proposition EMDT d'une durée initiale de 6 ans est approuvée. Interrogée sur un lien éventuel entre cette durée et le budget alloué par EMDT, **Émilie Praca** déclare qu'il n'y a aucun lien et que ce budget est alloué pour toute la période de vie du GIS, qui devra couvrir l'état de référence, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien de Dieppe – Le Tréport, soit une durée d'environ 30 ans. Elle précise également que le budget de 8 M€ qu'EMDT se propose d'abonder doit être considéré comme un financement « starter » qui permettra de lancer des études et que d'autres fonds pourront être recherchés par la suite.

### 3.8. Conflits d'intérêts

**Julien Lanshere, responsable de l'agence Manche – Mer du Nord de Créocéan**, propose que l'article de la convention consacré à ce sujet apporte une plus grande précision, en élargissant explicitement cette notion de conflits d'intérêts aux sous-traitants des Prestataires qui peuvent être en lien contractuel avec EMDT.

### 3.9. Questions diverses

Interrogé sur ses intentions de participation au GIS, **Pierre Ceccato, responsable du projet de raccordement électrique pour RTE**, estime que la place de RTE au sein du GIS doit l'être en tant qu'observateur. Interrogé sur l'accessibilité des données en sa possession, il précise que toutes les données collectées par RTE sont transmises aux services de l'État. Il se déclare favorable à un accès plus général dont il faudra déterminer les modalités.

### 3.10. Étapes suivantes

Ces étapes concernent la mise en place opérationnelle du GIS. Elles concernent :

- La relecture du projet de convention par les services juridiques des futurs partenaires
- La signature de la convention par les partenaires
- Premières réunions
  - o Comité de Pilotage : Nomination du Conseil scientifique et élection des président.e et vice-président.e
  - o Conseil Scientifique : Election des président.e et vice-président.e
  - o Plénière (?) : Organisation des évaluations des protocoles des suivis d'efficacité

Ces points n'amènent aucun commentaire particulier.

## 4. Souhaits de participation au GIS

*Les éléments ci-dessous résument l'expression des représentants des organisations en tour de table à la réunion du 19 septembre 2019, concernant leur souhait de participation au GIS.*

**PNM EPMO / AFB** : souhaitent siéger au Comité de pilotage et au Conseil scientifique.

**GEMEL** : souhaite siéger au Comité de pilotage, à voir pour le Conseil scientifique.

**CEREMA** : intéressé pour siéger au Conseil scientifique, la décision appartient au conseil d'administration.

**GMN** : souhaite participer au Comité de pilotage; le conseil d'administration se prononce en octobre.

**GON** : souhaite participer au Comité de pilotage.

**Picardie Nature** : souhaite participer au Comité de pilotage et au Conseil scientifique, en lien avec FNE.

**FNE Hauts de France** : ne souhaite pas participer ; sera représenté par le GON et Picardie-Nature.

**CRPMEM-Normandie** : intéressé pour participer peut-être plus en tant qu'observateur que membre, notamment pour questionner sur les impacts cumulés des différents projets sur le milieu marin.

**CREOCEAN** : souhaite participer.

**CSLN** : souhaite participer ; le conseil d'administration se prononce en octobre.

**RTE** : souhaite participer en tant qu'observateur.

**GRAPE-Normandie** : souhaite participer au Comité de pilotage et au C. scientifique si possible.

**CHENE** : souhaite participer.

**UMR M2C** : côté CNRS, la participation au Conseil scientifique sera demandée aux deux instituts. Les membres du M2C qui siégeront au Conseil scientifique le feront en fonction des champs disciplinaires

concernés. À noter qu'il faut inviter les Universités de Rouen et de Caen à siéger au Comité de pilotage.

**UMR BOREA** : réponse identique. La décision de siéger au GIS sera prise par l'université de Caen.

**AFB** : se référer à la position exprimée plus haut. Suggère qu'il soit proposé à France Énergie Marines et au SER de siéger au GIS sous un statut approprié.

**IFREMER** : favorable à une participation du Conseil Scientifique et au Comité de pilotage.

**UNICEM-Normandie** : pas de réponse définitive mais possiblement en tant qu'observateur.

**UMR LOG** : souhaite participer. Le projet de convention est en circulation au sein de l'université.

**COHABYS** : souhaite participer.

**UMR PELAGIS** : souhaite participer.

**Emilie Praca** et **Maud Harribey** remercient les participants pour leur présence. Un compte-rendu de la présente réunion sera réalisé et envoyé aux participants. Une convention mise à jour sera également envoyée à tous pour validation puis signature par chaque Partenaire.